Saint-Ismier, le 18 novembre 2024



MAIRIE Le clos Faure 38 330 Saint-Ismier

Tel: 04 76 52 52 25 Fax: 04 76 52 28 01 accueil@saint-ismier.fr

Nos réf : D24-00415 Objet : révision du PLU

Affaire suivie par : Anaïs BEAUJEAN

Tél: 04.76.52.52.33

Email: s.urbanisme@saint-ismier.fr

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme du 17 septembre 2024, j'avais fait part des injonctions législatives paradoxales qui s'imposent aux communes et la nôtre en particulier. En effet, la loi « Climat et Résilience » est venue, postérieurement à la prescription de la révision du PLU de 2020, s'ajouter aux dispositifs « SRU » (Solidarité et Renouvellement Urbain) et « ALUR » (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) déjà contraignants en termes d'aménagement du territoire.

Les obligations qui pèsent aujourd'hui sur la commune, notamment en termes de production de logements sociaux et de limitation de l'artificialisation des sols via la loi « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) de 2023, bloquent la mise en œuvre du projet politique qui avait été annoncé dans le programme électoral de mars 2020 et voté le 7 juillet 2022 par le conseil municipal (PADD) après présentation et échanges avec les Ismérusiens.

Ce cadre législatif particulièrement strict s'impose sans discernement à l'ensemble des villes et des villages de France, sans prise en compte des particularités territoriales, mettant à mal les engagements que les élus avaient portés et pour lesquels ils ont été élus. Or, il n'est pas concevable que l'aménagement d'un territoire se borne à une production de chiffres et de statistiques, sans tenir compte du cadre de vie et de sa préservation. C'est sur la base de ce fondement que j'exerce ma mission de Maire, et n'en dérogerai sous aucun prétexte.

Soucieux d'être transparent et afin que chaque habitant puisse avoir le même niveau d'information, je tiens à vous faire part de ces éléments et de leurs conséquences. Aujourd'hui, l'équipe municipale dispose de trois scénarios pour la suite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.



Scénario n°1:

La commune poursuit la procédure de révision et défend donc son projet politique. Il s'agit d'un scénario risqué, car le projet a peu de chances d'aboutir en raison de son incompatibilité avec, notamment, la loi « Climat et Résilience » renforcée de la loi « ZAN » qui prévoit d'ici 2050 la mise en place d'une politique de zéro artificialisation nette tout en réduisant dès aujourd'hui de moitié notre consommation foncière en référence à ce qui a été consommé ces 10 dernières années.

Scénario n°2:

La commune remet en cause les différents projets d'extension prévus dans la révision du PLU ce qui rend nécessaire de débattre à nouveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et revient à remettre en cause le projet politique de la municipalité qui prévoit dans son axe I du PADD d' « Agir pour l'équilibre territorial de la commune » et dans son axe II de « Permettre à tous de s'installer et vivre sur la commune » alors que, faute de surface disponible, la création d'un nombre suffisant de logements à prix abordables sur la commune serait impossible.

Scénario n°3:

La commune arrête la procédure de révision en raison de l'incompatibilité juridique des projets politiques et du cadre législatif.

Après de nombreux échanges tant en interne qu'avec la Direction Départementale du Territoire (DDT) et après la tenue de réunions publiques à l'Agora le 17 septembre dernier, en conseils de quartiers du 28/09, du 01/10, du 19/10, du 09/11 et du 16/11, l'exécutif municipal a décidé à l'unanimité de suspendre la procédure de révision du PLU en raison des difficultés rencontrées.

Pour autant, le travail effectué jusqu'à aujourd'hui ne restera pas lettre morte et donnera lieu à des procédures d'évolutions de son document d'urbanisme.

En effet, plusieurs études ont été lancées dans le but d'améliorer le PLU de 2012 notamment en ce qui concerne le règlement des différentes zones ainsi que les protections environnementales et paysagères.

Je reste bien entendu à l'écoute et au service de chacune et chacun d'entre vous qui souhaiterait échanger sur cette situation contrainte et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri BAILE

Maire de Saint-Ismier